

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements, no 2
en date du 9 novembre 1999

Demandeur : Option Consommateurs

Question 45 **Référence : Décision D-99-11, p. 19**

« Ils souhaitent donc, dans la mesure de leur appui au distributeur pour son engagement envers l'efficacité énergétique, il est invité à poursuivre sa réflexion afin d'intégrer la conservation de l'énergie dans ses programmes ».

Quel effort SCGM a-t-elle fait pour intégrer cette conservation d'énergie dans ces programmes d'efficacité énergétique ?

Réponse

Ce volet, que nous avons appelé lors de la cause tarifaire 1998-1999 , « économie d'énergie », passe présentement par la sensibilisation de la clientèle. Par exemple, nous incluons dans le bulletin GazInfo, qui est envoyé à tous nos clients, des informations relatives à l'efficacité énergétique. Des conseils pratiques et facilement utilisables par les consommateurs sont mentionnés afin de leur permettre d'économiser l'énergie. La SCGM s'implique également dans la promotion de programmes pour les gens à faibles revenus qui incluent en grande partie la conservation énergétique. Nous avons aussi mené un projet pilote de thermostat programmable qui entre dans cette catégorie. En plus, nous sommes à développer une section en efficacité énergétique sur notre site Internet qui inclura une multitude de conseils en efficacité énergétique pour notre clientèle au niveau de la conservation de l'énergie. Enfin, nos trois projets pilotes dans la restauration, les écoles et dans le multilocatif incluent un volet sensibilisation de la clientèle.